



Comité Technique de la Gendarmerie Nationale Mardi 14 juin 2022

Déclaration liminaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cher(e-s) collègues,

Le SNPC FO GENDARMERIE se félicite que SA revendication sur l'aide à la restauration commence à porter ses fruits. En effet, les agents qui bénéficient de cette aide lors de leur passage dans les cercles mixtes ont vu le prix de leur repas diminuer d'environ 50 % soit un gain de pouvoir d'achat de quasi 50 € par mois. Le SNPC FO GENDARMERIE se satisfait des mesures prises pour les personnels n'ayant pas la possibilité de se restaurer dans des cercles mixtes avec l'attribution de tickets repas leur permettant l'accès à des points chauds et des restaurants conventionnés.

Le SNPC FO GENDARMERIE demande expressément l'application de ces mesures à l'ensemble des personnels civils de la Gendarmerie, y compris à la DGGN...

Le SNPC FO GENDARMERIE se questionne sur le niveau de rémunération des contractuels. En effet, depuis la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, la contractualisation est en pleine expansion.

Si la nature et la catégorie du poste sont des éléments incontournables, quelle est la part de l'expérience et de la qualification de l'agent dans la détermination de l'indice majoré ? Le SNPC FO GENDARMERIE constate de fortes disparités de salaire sur des fonctions identiques et de même catégorie... Ces situations sont génératrices d'incompréhension et de tensions qui pourraient être réglées rapidement par des explications claires apportées aux agents.

Le SNPC FO GENDARMERIE dénonce des salaires en-deçà de l'acceptable ; comment la DGGN peut-elle proposer des contrats de catégorie B avec un salaire net mensuel de 1 370 € ? Comment peut-on être attractif et fidéliser des

personnels en voie de CDIisation avec des salaires à cette hauteur ?

Le SNPC FO GENDARMERIE souhaite que soient clarifiés les critères pris en compte pour la détermination des salaires et réclame des avenants pour les contrats dont les salaires peuvent être considérés comme précaires au regard de l'expérience et des responsabilités recherchées et exercées.

Le SNPC FO GENDARMERIE doute de l'impartialité des enquêtes conduites par le commandement ou par l'IGGN et des rapports qui en découlent.

Pour avoir accompagné de nombreux agents qui ont saisi l'IGGN via la plateforme STOP'DISCRI, le SNPC FO GENDARMERIE constate et déplore que toutes les conclusions leur ont été défavorables. Au mieux, les signalements sont classés sans suite, au pire, ils se retournent contre l'agent.

Ne peut-on pas légitimement se poser la question de l'impartialité des enquêteurs, de la solidarité entre militaires et de leur esprit de corps... Les loups ne se mangent pas entre eux !!!

Le SNPC FO GENDARMERIE demande que les missions d'écoute et d'analyse au sein des bureaux de la Division des signalements et de la déontologie de l'IGGN soient réparties de manière égale entre des personnels civils et militaires. Cette mixité permettrait de lever de gros doutes sur l'impartialité des conclusions rendues !!!

Le SNPC FO GENDARMERIE dénonce la parution de la note 00514321 du 01/12/2021 de la Direction centrale du service de santé des Armées, les centres ministériels de gestion (CMG) refusent de prendre en compte les visites médicales annuelles des ouvriers de l'État de la Gendarmerie. Le SNPC FO GENDARMERIE rappelle que les ouvriers d'État sont sous bulle de gestion défense et à ce titre dépendent du service de santé des armées. Le SNPC FO GENDARMERIE réclame que les ouvriers d'État soient rétablis dans leurs droits.

Le SNPC FO GENDARMERIE dénonce la souffrance des personnels des cercles mixtes. En effet, la création des centres régionaux d'instruction, l'augmentation des effectifs dans les écoles... n'ont fait qu'accroître les rationnaires sans que les TEA ne soient réévalués. Le SNPC FO GENDARMERIE réclame un GT « restauration collective » afin d'établir un schéma directeur pertinent et permettre un travail approfondi sur la spécialité « restauration collective » : fonctionnement, organisation, gestion ... Le SNPC FO GENDARMERIE propose, dès à présent, que soit étudié un ratio personnels / couverts afin de cibler au mieux les besoins.

Le SNPC FO GENDARMERIE demande que des directives claires soient transmises aux formations administratives concernant la mise en œuvre de la prime d'apprentissage. A ce jour, de nombreux dossiers sont « bloqués » au motif que la circulaire ministérielle ne serait pas déclinée par la DGGN.

De même, le SNPC FO GENDARMERIE demande qu'une note explicative sur la mise en place des astreintes et permanences des personnels civils soit transmise dans les formations administratives. Il serait dommage que l'enveloppe 2022 subisse le même sort que celle de 2021 !!!

Le SNPC FO GENDARMERIE met en garde le Directeur général de la Gendarmerie nationale face à la dégradation du dialogue social au sein des formations administratives. En effet, certains commandants de FA font fi du dialogue social en omettant de convoquer les organisations syndicales dans le cadre du dialogue social local, en ne répondant pas aux mails qui leur sont adressés, en ne transmettant pas les documents nécessaires à la préparation des échéances et des échanges incontournables...

Le SNPC FO GENDARMERIE dénonce un manque flagrant de transparence mais surtout de confiance avec les partenaires sociaux à l'inverse de la chaîne de concertation militaire !!!

Le SNPC FO GENDARMERIE rappelle que nous ne sommes pas les adversaires de la Gendarmerie et que nous travaillons au profit des agents et de l'Institution !!!

Le SNPC FO GENDARMERIE rappelle qu'il existe une différence entre les réunions de négociation et les réunions d'information surtout dans les dossiers de réorganisation ...

Le SNPC FO GENDARMERIE a dénoncé, la semaine dernière, l'absence de présentation des OS au stage TC4. A l'heure de la rédaction de cette déclaration liminaire (13 juin à 18h28), les organisations sont convoquées le mercredi 15 juin à 17h30...

Le SNPC FO GENDARMERIE demande qu'un vade-mecum du dialogue social en Gendarmerie soit très rapidement rédigé à l'attention des commandants des formations administratives et propose qu'il soit élaboré conjointement avec les OS.

Le SNPC FO GENDARMERIE demande que cette déclaration liminaire soit annexée au procès-verbal de ce comité technique.

Je vous remercie pour votre écoute.